

L'Adresse—M. J. Epp

Le gouvernement doit toujours trouver sa source d'inspiration et de créativité dans les Canadiens, chez eux, au travail et pendant leurs loisirs, car c'est grâce à la créativité que les nations s'édifient. A titre de Manitobain et de député, j'éprouve une satisfaction profonde à trouver l'expression d'un attachement à ces principes essentiels dans le discours du trône. Je sais que l'engagement que j'ai pris avec mes collègues du gouvernement, de travailler avec tous les gouvernements provinciaux, y compris le mien, est réel. Nous sommes optimistes quant aux premiers pas.

La stratégie qui consiste à encourager le secteur privé à faire des investissements et à créer des emplois est pratique. D'aucuns trouvent peut-être qu'il nous arrive d'insister trop là-dessus, mais il est incontestable que depuis quelques années, le rôle du secteur privé était dévalorisé, par inadvertance ou volontairement. Il faut que cela change.

Je veux, bien sûr, entretenir la Chambre de questions qui concernent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je tiens à signaler d'abord publiquement que je m'estime très heureux, en tant que ministre, d'avoir la secrétaire parlementaire que le premier ministre a nommée, la députée de Brome-Missisquoi (M^{me} Bertrand). Non seulement elle est sensible aux problèmes sociaux, mais elle a acquis une grande expérience en travaillant dans le secteur public de sa province. J'ai beaucoup de chance de l'avoir comme collaboratrice.

Nous avons fermement l'intention d'assurer la stabilité des programmes sociaux et d'être fidèles au principe d'équité dans notre politique sociale: cette question n'est pas négociable. Je le répète, la recherche de la stabilité et de l'équité dans notre politique sociale est un objectif fondamental et non négociable auquel souscrivent tous les députés à la Chambre. Voilà les critères fondamentaux en fonction desquels nous devons décider quelle doit être la place de la politique sociale dans notre société.

Je voudrais parler de certains aspects de la politique sociale du gouvernement, ainsi que des Canadiens en général. Chacun sait que notre pays possède un système social dont les Canadiens sont fiers et qui permet à la plupart de se sentir en sécurité. Aucun citoyen honnête ne saurait prétendre que tous les partis à la Chambre n'ont pas contribué à la conception et à la création de ce système, qu'il s'agisse du parti libéral quand il gouvernait, du Nouveau parti démocratique dans l'opposition ou de notre parti dans ces deux rôles. Je pense notamment au premier projet de loi adopté par le gouvernement Diefenbaker, qui concernait la politique sociale, ou encore au premier projet de loi adopté en 1979 par le gouvernement de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui étendait l'application des allocations de conjoint. En outre, les députés auront certainement remarqué que le discours du trône annonce de nouvelles mesures en faveur des veufs et des veuves dans le cadre de la réforme des pensions. Cela étant, il reste que nul ne peut affirmer que nous avons terminé notre travail. Tous ceux qui disent que nous ne devons pas modifier notre système social ne s'opposent pas seulement à ce qu'on l'affaiblisse, ce qui n'est nullement mon intention; ils s'opposent malheureusement trop souvent par la même occasion à toute amélioration du système social. C'est important. Si nous n'avons pas terminé le travail, le débat sur la politique sociale reste en suspens. S'il reste du travail à faire, le Parlement doit

s'en occuper. C'est ce que le ministre des Finances avait en tête lorsqu'il a déclaré à la Chambre la semaine dernière:

... nous devons veiller à ce que la croissance bénéficie à tous les Canadiens et à ce que le fardeau du changement ne retombe pas sur ceux qui sont les moins en mesure de le supporter. A cette fin, nous devons nous assurer que l'aide sociale bénéficie à ceux qui en ont réellement besoin. Nous devons également nous assurer que notre régime de soutien social encourage l'autonomie au lieu de créer une situation de dépendance vis-à-vis de l'État.

Il serait ridicule ou malhonnête, ou peut-être même les deux, de prétendre que nous pouvons mieux répondre aux besoins des défavorisés sans nous demander où trouver les ressources nécessaires ni chercher les meilleurs moyens de les faire profiter de ces ressources. Il est indispensable d'étudier soigneusement les programmes sociaux dans le but tant d'instaurer une bonne politique sociale que de bien répartir les ressources en période de crise économique.

Pour en revenir aux origines de notre politique sociale, après la guerre, les législateurs craignaient que faute d'apporter des changements, nous ne connaissions à nouveau la dépression des années 30. La politique sociale a été élaborée graduellement et avec soin, mais toujours en tenant compte du fait que la croissance économique constitue le meilleur moyen de protéger une bonne politique sociale. J'estime que trop souvent les deux tendances contraires ont essayé de nous le faire oublier, celle qui insiste sur l'économie en faisant valoir les facteurs économiques et celle qui insiste sur la politique sociale. Même si c'est naturel, et je le comprends, il est temps que les deux tendances se rejoignent afin que nous puissions développer notre politique sociale.

Je suppose que telle était l'intention du chef de l'opposition (M. Turner) lorsqu'il a déclaré au cours de la course à l'investiture du parti libéral qu'il réduirait le déficit fédéral de 15 milliards d'ici sept ans. Je suppose que c'est à la fois par souci d'équité et pour assurer une bonne utilisation de l'argent des contribuables que le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a affirmé exactement la même chose au cours de la course à l'investiture lorsqu'il a déclaré qu'il fallait réviser cette politique.

Les Canadiens s'inquiètent, à juste titre, de voir remettre en question les programmes sociaux ou l'importance des ressources qui y sont consacrées. Je crois utile de répéter ce que le gouvernement a déclaré à cet égard. Premièrement, il a parlé de réviser deux de nos programmes sociaux, soit le régime d'allocations familiales et le régime d'allocations aux personnes âgées. Au cours de la période des questions d'aujourd'hui, j'ai remarqué avec plaisir que le porte-parole de la politique sociale de l'opposition officielle s'est prononcé en faveur d'une révision. Je me réjouis non seulement de ses observations, mais également de sa contribution au débat.

• (1630)

En deuxième lieu, ces régimes de prestations ont été conçus dans le but de venir en aide aux Canadiens ayant des enfants à leur charge, notamment dans le cas des allocations familiales, ou aux Canadiens âgés de plus de 65 ans.

Le troisième principe sous-jacent à nos programmes veut depuis toujours que les personnes les plus démunies reçoivent des prestations plus fortes que les nantis. Je ne pense pas qu'un seul député à la Chambre des communes ou un seul Canadien épris de justice conteste ce principe. Je suis en mesure d'affirmer catégoriquement à la Chambre que ces principes sont inviolables. Nous n'avons pas pour objectif de supprimer ou